

**COMMUNE DE SPERACEDES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021 à 17h30**

**PROCES VERBAL**  
Approuvé le 18 mai 2021

**Présents :**

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe (arrivé à 18h05), ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

**Absent :** PIERRET Michel

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

**ORDRE DU JOUR :**

**I/ APPROBATION DU PV DU 9 MARS 2021**

**II/ DELIBERATIONS**

1. Approbation du compte de gestion
2. Vote du compte administratif
3. Affectation des résultats
4. Taux des taxes
5. Indemnité de conseil allouée au trésorier principal
6. Etat annuel des indemnités des élus
7. Vote du budget primitif
8. Acquisition d'un terrain
9. Demandes de subventions
10. Institution du droit de préemption urbain
11. Institution du droit de préemption urbain renforcé en zone UA
12. Révision des tarifs du cimetière
13. Covid19 - Remboursement des masques CAPG
14. Dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrant

**III/ QUESTIONS DIVERSES**

**I. APPROBATION DU PV DU 9 MARS 2021**

PV approuvé à l'unanimité.

NR

## II. DELIBERATIONS

### 1. Approbation du compte de gestion

M. le Maire en présente les principaux chiffres.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	296 367,94	1 228 219,47	1 524 587,41
Titres émis	217 441,99	1 176 123,75	1 393 565,74
Réductions titres		104,11	104,11
Recettes nettes	217 441,99	1 176 019,64	1 393 461,63
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	296 367,94	1 228 219,47	1 254 587,41
Mandats émis	238 095,52	1 001 202,45	1 239 297,97
Annulation de mandats			
Dépenses nettes	238 095,52	1 001 202,45	1 239 297,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		174 817,19	154 163,66
Déficit	20 653,53		

Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

### 2. Vote du compte administratif

M. le Maire donne la présidence à Mme MAUBERT-REY, doyenne, qui donne lecture des chiffres du CA 2020 :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 001 202,45	1 176 019,64
	SECTION D'INVESTISSEMENT	238 095,52	217 441,99
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	0,00	103 258,47
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	50 314,45	0,00
<b>TOTAL</b>		1 289 612,42	1 496 720,10
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 653,72	0,00
	<b>TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	4 653,72	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 001 202,45	1 279 278,11
	SECTION D'INVESTISSEMENT	293 063,69	217 441,99
	<b>TOTAL CUMULE</b>	1 294 266,14	1 496 720,10

Intervention de M. Christophe ROUSTAN :

« Ce compte administratif amène quelques réflexions de la part du groupe Spéacèdes au Cœur. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer au cours de la réunion de travail préparatoire au conseil municipal, certains de vos choix ne peuvent nous satisfaire.

- Vous n'avez pas renégocié la dette
- Vous n'avez pas renégocié les assurances
- Le coût du chapitre énergie et électricité qui malgré les investissements fait en 2016/2017 pour réduire le coût, n'a jamais diminué du moindre euro.
- Les recettes aléatoires (taxe sur la consommation d'électricité, droits de mutations ou taxe d'équipement) qui permettent d'équilibrer virtuellement le budget ont été, conformément à ma prévision, en deçà de ce qui était attendu.

En cohérence avec notre vote contre le budget de juillet 2020, nous voterons contre le compte administratif 2020 ».

M. MACARIO précise qu'il s'agit du compte administratif, qui reflète donc les dépenses et les recettes de 2020. Il faudra attendre le prochain budget pour voir une évolution.

Mme PINTUS précise qu'il y a pour elle plusieurs efforts à faire : essayer de réduire les charges à caractère général (307 000 €), les locations mobilières (116 160 €), les charges de gestion courante (118 200 €) et les intérêts moratoires et pénalités de marchés (33 700 €).

Sortie de M. MACARIO pour le vote. CA approuvé par 9 voix pour et 3 voix contre (Mme PINTUS, M. C. ROUSTAN, Mme DUCROZ).

### 3. Affectation des résultats

M. le Maire donne lecture des chiffres :

#### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 50 314.45 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 103 258.47 €

#### Résultats de l'exercice 2020 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 20 653.53 €

Un résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement : 174 817.19 €

#### Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 4 653.72 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Solde des restes à réaliser : - 4 653.72 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 75 621.70 €

#### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 75 621.70 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 202 453.96 €

Ligne 001 : Déficit d'investissement cumulé (D001) : -70 967.98 €

Approuvée à la majorité (1 abstention : Mme PINTUS).

#### **4. Taux des taxes**

Monsieur le Maire présente les taux proposés pour l'année 2021 :

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
Taxe Foncier Bâti	8,29 %	18,91 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,80 %	27,80 %

Pas de modification pour la taxe sur le foncier non bâti mais une évolution de la taxe sur le foncier bâti qui s'explique par le fait que la part du Département (10,62 %) est supprimée mais doit être répercutée sur le taux communal (8,29 %).

Suppression de la taxe d'habitation. Pour les foyers encore assujettis, les sommes sont versées dans le budget de l'Etat.

M. C. ROUSTAN se réjouit du maintien des taux pour 2021, mais regrette la taxe Gémapi qui va alourdir les impôts des particuliers.

Même constat pour Mme PINTUS : elle ne peut que se réjouir du maintien des taux mais pense qu'il faudra communiquer au maximum afin d'expliquer aux citoyens l'évolution du taux de la taxe sur le foncier bâti. Elle évoque également la taxe Gémapi, qu'il faudra présenter aux administrés afin d'éviter toute incompréhension.

Arrivée de M. Christophe FRANK à 18h05.

M. MACARIO précise que l'intervention des élus de l'ancienne communauté de communes de Terres de Siagne a permis de faire baisser cette taxe.

Mme PINTUS évoque ensuite la commission Déchets et suggère la présence d'un élu spéracèdois, elle-même n'étant pas intéressée. Réponse de M. MACARIO : « Les maires y sont déjà présents, il va demander la possibilité d'y faire entrer un représentant de la commune ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **5. Indemnité de conseil allouée au trésorier principal**

M. le Maire expose :

L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. M. KAREKINIAN le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité.

Il précise que le trésorier, et en particulier son adjointe, ont été extrêmement sollicités cette année et c'est grâce à eux que les résultats de l'année 2020 ont pu être proposés dans ces délais.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **6. Etat annuel des indemnités des élus**

M. le Maire précise que la loi de décembre 2020 a instauré cette nouveauté, et donne lecture des chiffres :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant mensuel (base au 09/04/2021)
MACARIO Jean-Marc	Maire	42,6 %	1 656,88 €
PIERRET Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint	19,8 %	770,10 €
MAUBERT-REY Martine	2 <sup>ème</sup> Adjointe	19,8 %	770,10 €
ROUSTAN Marcel	3 <sup>ème</sup> Adjoint	19,8 %	770,10 €
BONNAFY Viviane	4 <sup>ème</sup> Adjointe	19,8 %	770,10 €
COMPIANI Serge	Conseiller avec délégation	4,5 %	175,02 €
GIOVINAZZO Corinne	Conseillère avec délégation	4,5 %	175,02 €
TOTAL BRUT MENSUEL			5 087,32 €
TOTAL BRUT ANNUEL			61 047,84 €

M. FRANK aimerait une clarification quant à la situation du 1<sup>er</sup> adjoint ; il entend des rumeurs dans le village sur une éventuelle démission.

Réponse de M. MACARIO : En cas de démission d'un adjoint, c'est le Préfet qui doit être prévenu et qui, en retour, doit accepter la démission. Tant qu'il n'a rien reçu de la Préfecture, M. PIERRET est donc officiellement en fonction.

M. FRANK trouve la situation instable et suggère un retrait de délégation et donc d'indemnités.

M. MACARIO précise que tout sera fait automatiquement une fois le courrier du Préfet reçu.

M. ROUSTAN précise que l'indemnité étant liée à la fonction, un retrait de délégation permettrait de suspendre le versement des indemnités.

Mme PINTUS approuve cette nouvelle transparence sur les indemnités des élus et le versement qui pour elle est logique, tout travail méritant salaire.

## 7. Vote du budget primitif

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 :

- Fonctionnement
  - Dépenses : 1 294 317,96 €
  - Recettes : 1 294 317,96
- Investissement
  - Dépenses : 780 470,31 €
  - Recettes 780 470,31 €

**TOTAL DU BUDGET** 2 074 788,27 €

Intervention de M. C. ROUSTAN :

« Monsieur le Maire vous nous proposez d'approuver votre premier vrai budget. Il trace les lignes de la politique, au sens noble du terme, que vous souhaitez mener pour notre village.

Ce budget appelle aussi des réflexions de la part de notre groupe :

- Recette de fonctionnement par habitant : 882 € > Encours de la dette par habitant : 531 €.

L'encours de la dette représente 60% des recettes de fonctionnement. La dette augmentera encore cette année avec les nombreux recours à l'emprunt que vous prévoyez.

- Avec une CAF de 75 621 € il nous faudrait 9 ans pour atteindre l'extinction de la dette quand le ratio des villages de la même strate que Spéracèdes est de 6 ans.

- Assurance multirisques encore 20 000 €. Je le redis car je l'ai dit pendant les sept dernières années, il vous faut renégocier tous ces contrats dans l'intérêt de nos concitoyens. Cela aurait été notre choix.

- Nous constatons une augmentation de 7 000 € du montant des indemnités d'élus. C'est légal et nous avons voté ces taux d'indemnisation. Cela n'aurait pas été notre choix.

- Enfin vous remettez au chapitre 7381 Taxe additionnelle droits de mutation la même somme qu'au BP2020 soit 45 000 €. Cela n'aurait pas été notre choix.

Mais vous avez tenu compte de nos remarques, puisque vous baissez les recettes de la taxe d'aménagement et de la taxe d'électricité. Recettes virtuelles qui permettent d'équilibrer le budget de fonctionnement.

- En termes d'investissement, l'achat du terrain quartier du Bourboutil, même si nous comprenons votre position, même si nous jugeons, nous aussi, cela comme indispensable, nous sommes navrés de devoir payer ce terrain trois fois plus cher que le prix prévu en 2012. Mais j'y reviendrai plus tard.

Au regard de toutes ces réflexions vous comprendrez aisément, M. le Maire, que nous aurions fait d'autres choix, nous aurions eu d'autres priorités. Ce qui est bien normal sinon un de nous deux ne serait pas aujourd'hui dans la position dans laquelle il est.

Mais, au vu des efforts que vous consentez pour ne plus marcher dans les traces plus que boueuses de votre prédécesseur, à essayer de ne plus faire toujours pareil et attendre des résultats différents, à essayer de mettre en place une démocratie participative au sein de notre assemblée, mais aussi en respect des propos que nous avons écrits dans le dernier bulletin municipal

« L'heure est à la solidarité, l'heure est à l'écoute, l'heure est à l'accompagnement pour qu'au bout du compte, que ce soit Spéracèdes qui gagne. L'intérêt général doit être le maître mot de notre action. »

Et pour vous prouver que nous sommes dans une opposition constructive et que nos mots ne sont pas des paroles en l'air et qu'ils sont suivis d'actes, nous voterons POUR votre réel premier budget. Nous voulons, Stéphanie et moi, rassurer nos collègues de la majorité municipale.

Il n'y a derrière notre approbation aucune transaction, aucune négociation pour quitter les strapontins de l'opposition sur lesquels nous sommes assis, pour rejoindre les fauteuils de la majorité municipale. Nous restons dans l'opposition, nous gardons notre liberté de parole tout comme notre liberté de pensée. Cela dans le plus grand respect de nos convictions mais aussi dans le plus grand respect de la confiance qu'une partie du corps électoral nous a accordée fin juin 2020. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne la trahisons jamais.

Pour conclure, car il faut bien conclure, nous vous accordons notre confiance monsieur le Maire, à votre tour de ne pas la trahir. Car, nous serons au rendez-vous pour vous la rappeler et éventuellement voter contre votre compte administratif 2021 en avril 2022 ».

M. MACARIO précise que les économies réalisées seront visibles sur le prochain compte administratif, notamment concernant les contrats d'assurance pour lesquels une renégociation a été engagée.

M. FRANK salue le travail réalisé, et félicite M. le Maire pour les investissements prévus ; un village qui investit est un village qui pense à l'avenir.

Par 12 voix pour et 2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK), le BP 2021 est approuvé.

## 8. Acquisition d'un terrain

M. le Maire expose :

Il est envisagé d'acquérir un terrain situé sous le rond point de la Croix afin de créer un parking et de désenclaver le bas du village au niveau du stationnement.

Ce terrain, constitué de deux parcelles cadastrées section A n° 252 zone UD d'une contenance de 205m<sup>2</sup> et section A n° 253 zone UC d'une contenance de 715m<sup>2</sup>, appartient à la famille THUAIRE (plan joint en annexe). Il a été estimé à 135 000 € par les Domaines. Une estimation a également été demandée à une agence immobilière et il a été évalué à 180 000 €.

Cette somme a été validée par M. Thuair. Il est aujourd'hui proposé de valider la vente.

Intervention de M. C. ROUSTAN :

« A chaque conseil, sa boule puante, sa mine sur votre parcours.

Je rappelle à notre assemblée que l'achat de ce terrain était inscrit dans le contrat PAS signé entre la CCTS et la Région PACA. Le montant de l'acquisition était de 60 000 € subventionné à 50% par la Région soit un reste à charge pour la commune de 30 000 €.

Pour des raisons propres à votre prédécesseur, alors qu'il avait lui-même inscrit cet achat dans le Plan, il ne l'a pas fait. Je ne comprends pas comment, celui qui a été votre principal soutien, qui a usé de tous les stratagèmes pour que vous puissiez être son fidèle successeur, vous ait déposé une mine dans chaque tiroir. Je savais que quel que soit le Maire élu, elle ou il aurait un mandat compliqué, mais cela dépasse tout ce que j'avais imaginé. Bon courage Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, face à la nécessité d'offrir aux habitants du quartier une aire de stationnement, nous allons acheter ce terrain 180 000 €, soit trois fois le prix de l'époque. Certes, il n'était pas constructible et il l'est aujourd'hui.

Je regrette aussi qu'aucune étude préalable, qu'aucun avant-projet sommaire n'ait été réalisé pour savoir, « à la louche », combien de places de parking sont réalisables, combien coûteront les travaux d'aménagement...

Mais malgré notre colère, malgré le fait qu'une fois encore les Spéracèdois vont payer pendant de très nombreuses années, les caprices de votre cher, au sens propre comme au sens figuré, prédécesseur, nous voterons cette délibération pour une fois encore vous accompagner pour l'amélioration de la vie dans notre village ».

M. FRANK est favorable à cette acquisition mais se demande si un prêt sera indispensable.

Réponse de M. MACARIO : Une fois les subventions déduites, un prêt sera en effet nécessaire. L'acquisition et les travaux seront morcelés afin d'obtenir des subventions pour chacune des deux parties.

Mme PINTUS insiste sur la dangerosité du quartier et sur l'importance de prévoir un cheminement piétonnier.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## 9. Demandes de subventions

### Demande de subventions - Création d'une aire de jeux pour enfants / Création d'une cantine pour l'école maternelle

M. le Maire rappelle que les demandes ont déjà été présentées lors du conseil municipal du 9 mars 2021, mais doivent être modifiées. Par souci d'équilibre budgétaire, l'autofinancement doit être remplacé par de l'emprunt.

### **Demande de subventions Changement volets logements communaux**

M. le Maire propose le programme de travaux suivant : Changement des volets des logements communaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 16 640,40 € HT, soit 17 555,61 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DETR 40 % :	6 656,16 €
Subvention DSIL 40 % :	6 656,16 €
Emprunt :	4 243,29 €

### **Demande de subventions Mise en place de caméras de vidéo surveillance**

M. le Maire précise que les caméras actuelles fonctionnant mal, il est envisagé d'en installer de nouvelles. Le coût prévisionnel s'élève à 37 756,00 € HT, soit 45 308,16 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DETR 40 % :	15 102,40 €
Emprunt	30 205,76 €

M. MACARIO précise que l'opération sera inscrite au budget, mais cela ne veut pas dire qu'elle sera forcément réalisée. Tout dépendra du retour des dossiers de demande de subventions. Il ajoute qu'il s'agit de remplacer les caméras existantes.

Mme PINTUS pense que ce dossier n'est pas une priorité pour Spéracèdes. Elle insiste sur les frais d'entretien et de gestion, sur la protection des données personnelles et de manière générale sur la lourdeur administrative qui semblent inadaptes.

M. MACARIO précise que le dossier n'est en effet pas une priorité mais si le budget est suffisant, l'opération pourrait être réalisée.

### **Demande de subvention Conseil Départemental Voirie communale**

M. le Maire précise que cette subvention, qui peut s'élever à 80 % du montant total des travaux prévus, peut permettre de réaliser de nombreux petits travaux de voirie sur la commune.

Le coût prévisionnel s'élève à 63 880,00 € HT, soit 76 749,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

Dotation cantonale :	51 104,00 €
Emprunt :	25 645,00 €

### **Détail des travaux de voirie :**

- Place Charles de Gaulle : modification de jardinières pour agrandissement d'une place moto
- Chemin de Rome : réfection du chemin
- Chemin du Claux d'Entoures : reconstruction mur de soutènement
- Rue du Docteur Belletrud : investigation et réparation d'un réseau d'eau de source (afin de résoudre un problème de fuite)
- Rue des Orangers : renouvellement réseau eau de source
- Rue des Orangers : remplacement caniveau grille
- Rue des Orangers : création d'un caniveau grille
- Rue des Orangers/cimetière : arrachage de souches d'arbres
- Boulevard de la Renaude : agrandissement d'un ouvrage hydraulique
- Piste Saint Jean : reprofilage de la piste (trous sur la chaussée)
- Piste Saint Jean : mise en place d'une barrière automatique

Concernant la piste Saint Jean, Mme PINTUS pense que Spéracèdes ne devrait pas être la seule commune à payer les travaux. M. le Maire évoque la nécessité d'une réunion intercommunale avec Saint Cézaire et Saint Vallier pour règlementer la fréquentation des pistes.

### **Demande de subventions Mise en place d'hydrants**

M. le Maire précise qu'il a fait le choix d'inscrire au BP 2021 la totalité des hydrants restant à mettre en place pour toute la durée du mandat.

Coût prévisionnel : 66 724,37 € HT, soit 80 069,25 € TTC.

Plan de financement proposé :

Subvention DETR 40 % :	26 689,75 €
Emprunt :	53 380,00 €

Mme PINTUS demande ce qu'il est advenu du forage réalisé par le ball-trap et s'étonne que les services de la Préfecture n'aient pas exigé de l'ONF qu'il réhabilite la citerne et l'hydrant au début de la piste Bégard qui sont inopérants depuis plusieurs mois alors que la lutte contre le feu est une priorité absolue sur notre territoire. Le Maire explique que le forage du ball-trap s'est révélé infructueux et confirme avoir signalé l'état de la citerne ONF au SDIS.

### **Demande de subventions Acquisition de matériel informatique**

Il est proposé d'approuver le programme d'acquisition suivant : Matériel informatique dont le coût prévisionnel s'élève à 3 458,88 € HT, soit 5 860,00 € TTC.

Et d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DETR 60 %	2 091,52 €
Emprunt :	3 768,48 €

### **Demande de subventions Acquisition de terrains**

Il est proposé d'approuver le programme d'acquisition suivant : Acquisition de terrains dont le coût prévisionnel s'élève à 205 000,00 € TTC. Cette demande concerne les deux terrains Safer ainsi que le terrain Thuaire.

Plan de financement proposé :

Subvention Région 40 % :	40 500,00 €
Subvention Département 40 % :	40 500,00 €
Emprunt :	124 000,00 €

M. C. ROUSTAN n'est pas contre ces acquisitions mais souhaite limiter au maximum le recours à l'emprunt.

M. FRANK aimerait avoir la confirmation qu'il s'agit simplement d'une demande de subvention et non d'un accord pour les travaux. M. MACARIO rappelle qu'il souhaite consulter le conseil municipal à chaque fois qu'un nouveau projet sera présenté.

M. FRANK préférerait le recours à l'autofinancement plutôt que celui à l'emprunt, d'autant plus qu'il y a 202 000 € de restes à réaliser.

M. FRANK salue la recherche de subventions, environ 68 % sur l'ensemble des projets présentés.

L'ensemble des subventions est voté à l'unanimité.

## **10/ Institution du Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire précise que cette délibération et la suivante vont permettre à la commune de pouvoir préempter sur la quasi-totalité du territoire.

M. FRANK s'interroge sur l'urgence de cette délibération, sachant que le PLU risque de sauter.

M. MACARIO précise qu'il n'y a aucune urgence mais que le PLU soit modifié ou pas, la commune aura la possibilité de préempter. Délibération approuvée à l'unanimité.

## **11/ Institution d'un Droit de Préemption Urbain Renforcé en zone UA**

Cette délibération instaurera le droit de préemption en zone UA.

Mme PINTUS demande si l'avocat spécialisé en urbanisme, avec lequel la commune a signé une convention, a été consulté. Réponse positive de M. MACARIO, qui rajoute que cette démarche permettra d'avoir une vision d'ensemble sur la vie communale.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## **12/ Révision des tarifs du cimetière**

Mme MAUBERT-REY expose :

Ont le droit d'être inhumées dans le cimetière de Spéracèdes, en application de l'article L.2223-3 du Code général des collectivités territoriales :

1° Les personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;

2° Les personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;

3° Les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;

4° Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L. 12 et L. 14 du code électoral.

Pour rappel, les concessions sont destinées à la sépulture des personnes, à l'exclusion de tout autre usage. L'inhumation d'animaux dans le cimetière est interdite.

Mme MAUBERT-REY rappelle que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis les délibérations des 18 avril 2011 et 29 mars 2012 et propose les tarifs suivants :

### **- Concessions :**

15 ans : 500 euros

30 ans : 800 euros

50 ans : 1 100 euros

### **- Caveaux :**

2 places : 2 300 euros

4 places : 4 600 euros

### **- Columbarium 5 places :**

15 ans : 600 euros

30 ans : 1000 euros

Elle rajoute que ces tarifs restent bien en-dessous des tarifs proposés dans les communes environnantes. M. C. ROUSTAN remercie et félicite Martine MAUBERT-REY et Martyne SURACE pour leur travail concernant le cimetière.

Interrogation de Mme PINTUS : « Comment expliquer que l'an passé, sur la ligne 70311 - concessions, il y ait eu plus de 12 000 € de recettes, et que 1 000 € sont seulement prévus en 2021 ».

Mme MAUBERT-REY précise qu'il y eu de nombreux renouvellements en 2020 mais c'est exceptionnel. Délibération approuvée à l'unanimité.

### 13/ Covid19 – Remboursement des masques CAPG

Monsieur le Maire rappelle que des masques en tissu ont été fournis par la CAPG lors du 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020.

Mme PINTUS est surprise car les chiffres présentés ce soir ne correspondent pas avec ceux présentés lors du conseil municipal du 2 juin 2020. Et regrette qu'il soit fait mention d'une annexe dans la délibération, alors qu'aucun document n'est joint ; les annexes sont d'ailleurs toujours absentes des conventions CAPG.

Par 12 voix pour et 2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK), la délibération est approuvée.

### 14/ Dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants – Contraventions et recouvrement des frais d'enlèvement

M. MACARIO précise que le vote de cette délibération permettra de verbaliser lors de dépôts sauvages, et donne lecture du projet de délibération :

Une minorité d'administrés et de professionnels indéclicats abandonnent des ordures ménagères ou des objets encombrants, gravats, objets divers, sur la voie publique ou à proximité des points de regroupement.

Ces incivilités dégradent notre environnement et occasionnent des frais non négligeables pour leur évacuation. Pourtant, la collectivité met à disposition un maximum de services propres à permettre aux administrés de collecter et trier leurs déchets.

Il est rappelé que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de toute nature que ce soit est interdit par la loi et que les contrevenants sont passibles de poursuites pénales et d'amendes.

De plus, l'enlèvement et l'élimination des déchets représentent une charge non négligeable pour la collectivité et nécessite la mise en place d'une procédure de recouvrement des frais d'enlèvement.

M. FRANK pense qu'il faudrait rajouter les frais de recyclage, pour l'amiante par exemple. Mme PINTUS demande quant à elle à rajouter les dépôts de terre. Elle est totalement favorable à cette décision.

Elle évoque ensuite la piste Bégard et fait remarquer que les dépôts de déchets de chantier se poursuivent. Elle demande que les entrepreneurs indéclicats soient verbalisés dès l'entrée en vigueur de cette délibération. Elle demande pour finir à M. le Maire de vérifier que l'entreprise désignée par le maire précédent pour réaliser cette piste communale a bénéficié de toutes les autorisations nécessaires, et dans le cas contraire, de procéder aux verbalisations nécessaires.

M. MACARIO précise que les travaux seront bientôt terminés, et des plantations seront faites. Un appareil photo avait été installé afin de contrôler les dépôts sauvages, il a depuis disparu.

M. C. ROUSTAN évoque également les petits dépôts réguliers qui apparaissent lors du ramassage des encombrants le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, notamment au virage de l'église, dépôts de toutes sortes d'objets y compris des sacs d'ordures ménagères, ce qu'il trouve déplorable.

M. le Maire précise justement qu'il envisageait d'établir un courrier signé par les trois listes rappelant que le ramassage du 1<sup>er</sup> mardi du mois est limité uniquement aux objets encombrants, et restreint à quelques objets.

Décision validée à l'unanimité.

### 3/ QUESTIONS DIVERSES

M. FRANK s'excuse pour son manque de présence ces derniers temps dû à un changement de travail.

Deux interrogations pour M. C. ROUSTAN : la première concernant les actions en justice contre la commune et la deuxième au sujet du PLU et de la révision allégée.

Concernant le dossier Ruperto, M. le Maire précise que le Palais de justice étant à l'arrêt, le dossier est bloqué. Concernant le recours contre le PLU, il n'a pas de nouveau.

Au sujet de la révision allégée du PLU pour la société Accord et Parfum, un rdv a été organisé avec la Sous-Préfète. Le processus de modification pourrait être simplifié. Il rajoute que la DDTM voulait avoir, par l'intermédiaire de la Sous-Préfète, l'avis de l'Etat.

Mme PINTUS précise que l'avis de la Sous-Préfète est certes important mais celui des élus spéracèdois l'est tout autant. Elle ne sait pas précisément en quoi consiste le projet et ne peut donc pas donner un avis favorable ou défavorable.

Elle se demande s'il est justifié de créer une enclave industrielle au sein d'une zone naturelle.

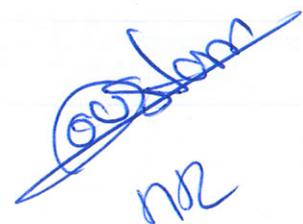
M. MACARIO précise que la zone existe déjà et Accord et Parfum n'a pas la volonté d'agrandir.

Mme PINTUS demande un projet précis, comme pour un permis classique, qui permettrait de se prononcer. M. le Maire précise qu'une fois le projet établi il sera présenté à tous.

Mme PINTUS questionne à propos de la carcasse de voiture sur le parking du parcours de santé. M. le Maire répond que cela relève de la Gendarmerie, qu'il a prévenue.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,  
Marcel ROUSTAN



nr